

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : SIMO INTERNATIONAL Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois \* 1 2  
 Adresse de l'entreprise 7 & 9, Route des Champs Fourgons 92230 GENNEVIL Durée de l'exercice précédent \* 1 2  
 Numéro SIRET\* 3 3 1 6 9 2 6 6 5 0 0 0 6 9 Néant  \*

				Exercice N clos le,					N - 1										
				3	1	1	2	2	0	1	0	3	1	1	2	2	0	0	9
		Brut		Amortissements, provisions		Net					Net								
		1		2		3					4								
Capital souscrit non appelé (I)		AA																	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC															
	Frais de développement *	CX		CQ															
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	10 670	AG	10 670														
	Fonds commercial (1)	AH		AI															
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK															
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM															
	Terrains	AN		AO															
	Constructions	AP		AQ															
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	63 282	AS	29 551	33 731	46 724												
	Autres immobilisations corporelles	AT	767 944	AU	419 401	348 543	416 938												
Immobilisations en cours	AV		AW																
Avances et acomptes	AX		AY																
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT															
	Autres participations	CU		CV															
	Créances rattachées à des participations	BB		BC															
	Autres titres immobilisés	BD		BE															
	Prêts	BF		BG															
	Autres immobilisations financières *	BH	154 846	BI		154 846	154 454												
<b>TOTAL (II)</b>	<b>BJ</b>	<b>996 742</b>	<b>BK</b>	<b>459 622</b>	<b>537 121</b>	<b>618 116</b>													
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM														
		En cours de production de biens	BN		BO														
		En cours de production de services	BP		BQ														
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS														
		Marchandises	BT	5 690 577	BU	1 223 027	4 467 551	4 543 806											
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	350 878	BW		350 878	3 932											
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	126 359	BY		126 359	131 334											
		Autres créances (3)	BZ	62 767	CA		62 767	118 451											
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC														
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres: .....)	CD		CE														
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	2 497 516	CG		2 497 516	2 213 121												
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	19 210	CI		19 210	19 549												
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>8 747 306</b>	<b>CK</b>	<b>1 223 027</b>	<b>7 524 280</b>	<b>7 030 193</b>												
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW																	
Primes de remboursement des obligations (V)	CM																		
Écarts de conversion actif *	CN	19 886			19 886	1 090													
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	<b>CO</b>	<b>9 763 935</b>	<b>IA</b>	<b>1 682 648</b>	<b>8 081 287</b>	<b>7 649 399</b>													
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :			(3) Part à plus d'un an :		CR											
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :		Créances :														

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Sage France - http://www.sage.fr

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise		SIMO INTERNATIONAL		Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N		Exercice N -1	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 1 600 000 .....)	DA	1 600 000	1 600 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ....	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input style="width: 40px;" type="text" value="EK"/> )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	160 000	160 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) * ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input style="width: 40px;" type="text" value="B1"/> )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input style="width: 40px;" type="text" value="EJ"/> )	DG	4 497 767	4 702 579	
	Report à nouveau	DH			
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	429 667	435 189	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	6 687 434	6 897 767	
<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques	DP	107 386	1 090	
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR	107 386	1 090	
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	495 800		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input style="width: 40px;" type="text" value="EI"/> )	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	25 721	71 961	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	244 543	213 304	
	Dettes fiscales et sociales	DY	369 382	382 598	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		1 360	
Autres dettes	EA	8 328	36		
Compte régul.	EB	142 693	81 284		
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	1 286 466	750 542		
Ecart de conversion passif *	ED				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	8 081 287	7 649 399		
<b>RENVOIS</b>	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 260 746	678 581		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	495 800			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts).

3

## COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : SIMO INTERNATIONAL

Néant \*

		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	3 295 507	FB	4 168 396	FC	7 463 903	7 364 102	
	Production vendue { biens * services* }	FD		FE		FF			
		FG	14 324	FH	1 130	FI	15 454	10 158	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	3 309 830	FK	4 169 527	FL	7 479 357	7 374 260	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	420 848	24 412	
	Autres produits (1) (11)					FQ	227	642	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	7 900 432	7 399 314
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	3 588 171	4 620 147	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	390 436	(826 271)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	15 266	12 054	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 221 469	1 077 501	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	157 493	154 510	
	Salaires et traitements*					FY	1 100 091	1 100 014	
	Charges sociales (10)					FZ	425 748	420 994	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions					GA	96 191	98 398
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	86 813	280 251
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	869	695	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	7 082 547	6 938 293	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	817 885	461 022	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	30 515	130 131	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	1 090	143 179	
	Différences positives de change					GN	53 524	26 141	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	85 129	299 452	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	19 886	1 090	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 128	153 505	
	Différences négatives de change					GS	20 701	574	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	41 715	155 169	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	43 413	144 283	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	861 298	605 305	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4

**COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)**

Désignation de l'entreprise		SIMO INTERNATIONAL		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	1 808	6 055	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	5 000	234 000	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>		HD	6 808	240 055	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	8 070	2 304	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	9 819	226 244	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG	87 500		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>		HH	105 389	228 548	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	(98 581)	11 507		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	333 051	181 623		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	7 992 369	7 938 821		
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	7 562 703	7 503 633		
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	429 667	435 189		
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3)	Dont	- Crédit - bail mobilier *	HP		
			- Crédit - bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX	60 940	71 952
	(9)	Dont transferts de charges		A1	19 854	4 100
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		A9			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N			
	Amendes et pénalités		Charges exceptionnelles	3 871	Produits exceptionnels	
	Autres charges et produits exceptionnels		4 200		1 808	
	Charges exceptionnelles		87 500			
	Valeur comptables des éléments d'actifs rebut et cédés		9 819			
	Produits des cessions des éléments d'actif immo corpor				5 000	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
			Charges antérieures		Produits antérieurs	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Sage France - http://www.sage.fr

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Formulaire obligatoire  
(article 53 A du Code  
général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)\*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Sage France - http://www.sage.fr

CADRE A										IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
Désignation de l'entreprise : SIMO INTERNATIONAL														Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
														2		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement									TOTAL I	CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles									TOTAL II	KD	10 670	KE		KF				
CORPORELLES	Terrains										KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre		Dont Composants		L9				KJ		KK		KL					
		Sur sol d'autrui		Dont Composants		M1				KM		KN		KO					
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions				Dont Composants	M2			KP		KQ		KR					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels										KS	67 782	KT		KU	7 000			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *										KV	584 618	KW		KX	9 553		
		Matériel de transport *										KY	66 300	KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique										LB	103 436	LC		LD	8 069		
		Emballages récupérables et divers *										LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours										LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes										LK		LL		LM				
										TOTAL III	LN	822 136	LO		LP	24 622			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence										8G		8M		8T			
		Autres participations										8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés										1P		1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières										1T	154 454	1U		1V	392				
									TOTAL IV	LQ	154 454	LR		LS	392				
									TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	987 261	ØH		ØJ	25 014				
CADRE B										IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence			
																Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
												1		2		3		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement									TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles									TOTAL II	IO		LV		LW	10 670	1X		
CORPORELLES	Terrains										IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre								IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui								IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencés et am. des constructions								IS		MG		MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels										IT	11 500	MJ	63 282	MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers										IU		MM	594 171	MN		MO	
		Matériel de transport										IV		MP	66 300	MQ		MR	
	Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier										IW	4 032	MS	107 473	MT		MU		
	Emballages récupérables et divers*										IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours										MY		MZ		NA		NB		
Avances et acomptes										NC		ND		NE		NF			
									TOTAL III	IY		NG	15 532	NH	831 226	NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence										IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations										IØ		ØX		ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés										I1		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières										I2		2E	154 846	2F		2G		
										TOTAL IV	I3		NJ	154 846	NK		2H		
									TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4		ØK	15 532	ØL	996 742	ØM			

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le 

3	1	1	2	2	0	1	0
---	---	---	---	---	---	---	---

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: SIMO INTERNATIONAL Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations  1	Augmentation du montant des amortissements  2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)  5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)  3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)  4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 <b>TOTAUX</b>						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
  - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
  - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B**

**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE .....	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE .....	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Sage France - <http://www.sage.fr>

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SIMO INTERNATIONAL</u>	Néant <input type="checkbox"/> *
---	----------------------------------

**CADRE A** **SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) \***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
<b>Frais d'établissement et de développement TOTAL I</b>		CY		EL		EM		EN	
<b>Autres immobilisations incorporelles TOTAL II</b>		PE	10 670	PF		PG		PH	10 670
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	21 058	QA	11 467	QB	2 974	QC	29 551
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	247 284	QE	58 859	QF	0	QG	306 143
	Matériel de transport	QH	14 513	QI	13 260	QJ	0	QK	27 773
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	75 619	QM	12 605	QN	2 739	QO	85 485
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
<b>TOTAL III</b>		QU	358 474	QV	96 191	QW	5 713	QX	448 952
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>		ØN	369 144	ØP	96 191	ØQ	5 713	ØR	459 622

**CADRE B** **VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
<b>Frais établissements TOTAL I</b>	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6
<b>Autres immob. incorporelles TOTAL II</b>	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3	S4
	Inst.gales.agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales.agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6	U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4	V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2	W3
Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9	X1	
<b>TOTAL III</b>	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8
<b>Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV</b>	NL						NM						NO
<b>Total général (I + II + III + IV)</b>	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV
<b>Total général non ventilé (NP + NQ + NR)</b>	NW						NY						NZ
<b>Total général non ventilé (NS + NT + NU)</b>													
<b>Total général non ventilé (NW - NY)</b>													

**CADRE C**

<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *</b>	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT Sage France - http://www.sage.fr

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

7

## PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992*	IA	IB	IC	ID				
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992*	IE	IF	IG	IH				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	1 090	4U	19 886	4V	1 090	4W	19 886
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W	87 500	5X		5Y	87 500	
<b>TOTAL II</b>	5Z	1 090	TV	107 386	TW	1 090	TX	107 386	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D				
		6E	6F	6G	6H				
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5				
		9U	9V	9W	9X				
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9				
		6N	1 537 207	6P	86 813	6R	400 994	6S	1 223 027
	Sur stocks et en cours	6T		6U		6V		6W	
	Sur comptes clients	6X		6Y		6Z		7A	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	7B	1 537 207	TY	86 813	TZ	400 994	UA	1 223 027
	<b>TOTAL III</b>	7C	1 538 297	UB	194 200	UC	402 084	UD	1 330 413
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE		86 813	UF	400 994				
	UG		19 886	UH	1 090				
	UJ		87 500	UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10				

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : SIMO INTERNATIONAL				Néant <input type="checkbox"/> *							
<b>CADRE A</b>		<b>ÉTAT DES CRÉANCES</b>		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT	154 846	UV		UW	154 846		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX	126 359		126 359				
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO )			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY	8 371		8 371				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	22 123		22 123				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	98		98				
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	32 175		32 175				
	Charges constatées d'avance			VS	19 210		19 210				
	<b>TOTAUX</b>			VT	363 181	VU	208 335	VV	154 846		
RENVIS	(1)	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF						
<b>CADRE B</b>		<b>ÉTAT DES DETTES</b>		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y								
Autres emprunts obligataires (1)			7Z								
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	495 800		495 800					
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A								
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	244 543		244 543					
Personnel et comptes rattachés			8C	115 110		115 110					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	180 325		180 325					
État et autres	Impôts sur les bénéfices		8E	26 477		26 477					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	33 397		33 397					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	14 073		14 073					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J								
Groupe et associés (2)			VI								
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	8 328		8 328					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*			ZZ								
Produits constatés d'avance			8L	142 693		142 693					
<b>TOTAUX</b>			VY	1 260 746	VZ	1 260 746					
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK							
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032											

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Sage France - http://www.sage.fr

Désignation de l'entreprise : <u>SIMO INTERNATIONAL</u>						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : <u>3   1   1   2   2   0   1   0  </u>			
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>						<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		WA	429 667		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) { de l'exploitant ou des associés / de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :		WB				
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)						WC				
	Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						WD				
	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.*						WE				
	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)						WF	5 940			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III) *						WG	7 922			
	Amendes et pénalités (nature : .....						WI	37 907			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						WJ	3 871			
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209B du CGI	L7	K7				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15% ou de 19% (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) / - imposées aux taux de 0 %						I8				
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme / - Plus-values soumises au régime des fusions						ZN				
							WN				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						WO					
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT		Intérêts excédentaires (art.39-1-3 e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ	143 262			
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 5% des plus-values à taux zéro		M8					
						<b>TOTAL I</b>		WR	879 297		
<b>II. DÉDUCTIONS</b>						<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		WS			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*								WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)								WU	37 246		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15% (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) / - imposées au taux de 0 % / - imposées au taux de 19% / - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures / - imputées sur les déficits antérieurs						WV				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						WH				
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WP				
	Régime des sociétés mères et des filiales* ( quote-part des frais et charges restant imposable à Produir net des actions et parts d'intérêts : déduire des produits nets de participation						WW				
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*						XB				
	Majoration d'amortissement*						I6				
	Abattement sur le bénéfice et exonérations { Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies) / Pôle de compétitivité (art. 44 undecies) / Zone franche urbaine (art.44 octies et octies A)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexes		L2	Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexes A)		L5		
			L6	Sociétés investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3	Zone franche Corse (art. 44 decies)		ØT		
		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								WZ			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Déficits filiales et succursales étrangères article 209C		OT	Créance dégagee par le report en arriere de déficit		ZI				
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>						<b>TOTAL II</b>		XA			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) / déficit (II moins I)						XI		842 051			
Déficit de l'exercice reporté en arriere (entreprises à l'IS)						ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)											
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN		842 051			
								XO			

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 203.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SIMO INTERNATIONAL</u>				Néant <input type="checkbox"/> *							
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4							
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5							
Déficits reportables (différence K4 - K5)				K6							
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ							
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK							
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>											
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	86 744						
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>											
(à détailler sur feuillet séparé)											
				Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice					
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *				ZV			ZW				
Provisions pour risques et charges *											
Provision pour perte de change				8X	19 886		8Y	1 090			
				8Z			9A				
				9B			9C				
Provisions pour dépréciation *											
				9D			9E				
				9F			9G				
				9H			9J				
Charges à payer											
Effort construction				9K	4 838		9L	4 632			
Organic				9M	12 093		9N	11 638			
Différence de conversion - Actif				9P	1 090		9R	19 886			
				9S			9T				
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)</b>				YN	<b>37 907</b>		YO	<b>37 246</b>			
à reporter au tableau 2058-A :				↓		Ligne WI		↓		Ligne WU	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS**  
(art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

**CRÉDITS D'IMPÔTS**

Crédit d'impôt en faveur de la recherche	JQ		Crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants	JR		Crédit d'impôt famille	JS	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	JT	22 438	Crédit d'impôt investissement en Corse	JU		Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	JV	528
Crédit d'impôt afférent aux valeurs mobilières (BIC)	JW		Autres imputations	JX				

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise <u>SIMO INTERNATIONAL</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
<b>TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT</b> (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés) (1)				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie		ØC	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie		ØD	435 189
	Prélèvements sur les réserves (à détailler)	Autres réserves	204 811	
		Sous-total (à reporter dans la colonne de droite)	204 811	ØE 204 811
	<b>TOTAL I</b>		ØF	640 000
AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves		ZB	
	Dividendes		ZE	640 000
	Autres répartitions		ZF	
	Report à nouveau		ZG	
	<b>TOTAL II</b>		ZH	640 000
(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.				
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>				
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail ) J7		YQ	
	— Engagements de crédit-bail immobilier		YR	
	— Effets portés à l'escompte et non échus		YS	
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance		YT	35 603 68 860
	— Locations, charges locatives et de copropriété ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois ) J8		XQ	390 460 398 665
	— Personnel extérieur à l'entreprise		YU	261
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		SS	146 589 107 560
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages		YV	24 121 9 808
	— Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ) ES		ST	624 697 492 348
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052		ZJ	1 221 469 1 077 501
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*		YW	58 883 43 567
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS		9Z	98 610 110 943
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052		YX	157 493 154 510
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée		YY	652 178 695 024
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		YZ	326 041 467 671
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2009) *		ØB	1 075 008
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*		ØS	
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15% JK	Plus-values à 0% JL
			Plus-values à 19% JM	Imputations JC
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15% JN	Plus-values à 0% JO
			Plus-values à 19% JP	Imputations JF
Selon le cas, indiquer 1 si bénéfice consolidé, 2 si bénéfice intégré, 3 si régime de groupe. JG		Indiquer 1 pour société mère, 2 pour filiale JH	N°SIRET de la société mère JJ	
- numéro de centre de gestion agréé* XP				
- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : <input type="text"/> <sup>1</sup> handicapés : <input type="text"/> <sup>1</sup> ) YP			31	30
- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société * ZK			%	%
- Filiales et participations : La liste prévue par l'art. 38 II de l'ann. III au C.G.I. (tableau 2059-G) doit être jointe obligatoirement à la présente déclaration Si absence de filiales et participations, cocher 0 Si présence de filiales et participations, cocher 1 ZR			<input type="text"/> 0	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : SIMO INTERNATIONAL						Néant <input type="checkbox"/> *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1	Matériel industr 27112008	11 500		2 974	8 526	
	2	Matériel inform 05062007	1 265		907	358	
	3	Matériel inform 16042008	1 470		772	698	
	4	Matériel de bur 11012001	880		880		
	5	Matériel de bur 28102008	417		181	236	
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19% (1)
⑦				⑧	⑨	⑩	
				19%	15 % ou 16 %	0 %	⑫
I - Immobilisations *	1	5 000	(3 526)	(3 526)			
	2		(358)	(358)			
	3		(698)	(698)			
	4						
	5		(236)	(236)			
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+			
	17	Résultats nets de concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑬			(4 818)				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑭			(A)	(B) (Ventilation par taux)		(C)	
CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑮							

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SIMO INTERNATIONAL

Néant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 16 % ❷ .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶\*.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶\*.

- ❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine ①	Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

**II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS\***

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	À 19 %, 16,5% <sup>(1)</sup> ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % <sup>(1)</sup> ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME**  
**RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D 2011

 Formulaire obligatoire  
 (article 53A du Code  
 général des Impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : <u>SIMO INTERNATIONAL</u>					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL(lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
<b>TOTAL(lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> alinéas de l'art. 39-1-5<sup>e</sup> du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

**DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE  
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

DGFIP N° 2059-E 2011

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SIMO INTERNATIONAL		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01.01.2010..... et clos le : 31.12.2010.....		Durée en nombre de mois <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="2"/>	
<b>I - Production de l'entreprise</b>			
Ventes de marchandises	OA	7 463 903	
Production vendue - Biens	OB		
Production vendue - Services	OC	15 454	
Production stockée	OD		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère financier (en partie)	OF		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	227	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	19 854	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
TOTAL 1	OM	7 499 438	
<b>II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)</b>			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	3 588 171	
Variation de stocks (marchandises)	OO	390 436	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	15 266	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	827 343	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	4 092	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	869	
Abandons de créances à caractère financier (en partie)	OX		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
Taxes sur le C.A. autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
TOTAL 2	OJ	4 826 178	
<b>III - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	2 673 260
<p><b>Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).</b></p>			

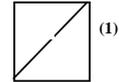
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Sage France - <http://www.sage.fr>

( liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10% du capital de la société )



Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 0

N° SIRET 3 | 3 | 1 | 6 | 9 | 2 | 6 | 6 | 5 | 0 | 0 | 0 | 6 | 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SIMO INTERNATIONAL

ADRESSE (voie) 7 & 9, Route des Champs Fourgons

CODE POSTAL 92230 VILLE GENNEVILLIERS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1  Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2  Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 3200000

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2) M Nom patronymique GORAL Prénom(s) PIERRE

Nom marital  % de détention 70 Nb de parts ou actions 2240000

Naissance : Date 01101937 N° Département 75 Commune PARIS Pays

Adresse : N° 86 Voie BOULEVARD CARNOT

Code Postal 78110 Commune LE VESINET Pays

Titre (2) MME Nom patronymique ZENNOU Prénom(s) ALICE

Nom marital GORAL % de détention 12 Nb de parts ou actions 387200

Naissance : Date 07021940 N° Département 99 Commune CASABLANCA Pays

Adresse : N° 86 Voie BOULEVARD CARNOT

Code Postal 78110 Commune LE VESINET Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18 FILIALES ET PARTICIPATIONS

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt  
[ ]

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

(1) Néant  \*

EXERCICE CLOS LE [ 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 0 ]

N° SIRET [ 3 | 3 | 1 | 6 | 9 | 2 | 6 | 6 | 5 | 0 | 0 | 6 | 9 ]

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE [ SIMO INTERNATIONAL ]

ADRESSE (voie) [ 7 & 9, Route des Champs Fourgons ]

CODE POSTAL [ 92230 ] VILLE [ GENNEVILLIERS ]

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE [ P5 ]

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Forme juridique [ ]	Dénomination [ ]	N° SIREN (si société établie en France) [ ]	% de détention [ ]
Adresse : N° [ ] Voie [ ]		Code Postal [ ]	Commune [ ] Pays [ ]
Forme juridique [ ]	Dénomination [ ]	N° SIREN (si société établie en France) [ ]	% de détention [ ]
Adresse : N° [ ] Voie [ ]		Code Postal [ ]	Commune [ ] Pays [ ]
Forme juridique [ ]	Dénomination [ ]	N° SIREN (si société établie en France) [ ]	% de détention [ ]
Adresse : N° [ ] Voie [ ]		Code Postal [ ]	Commune [ ] Pays [ ]
Forme juridique [ ]	Dénomination [ ]	N° SIREN (si société établie en France) [ ]	% de détention [ ]
Adresse : N° [ ] Voie [ ]		Code Postal [ ]	Commune [ ] Pays [ ]
Forme juridique [ ]	Dénomination [ ]	N° SIREN (si société établie en France) [ ]	% de détention [ ]
Adresse : N° [ ] Voie [ ]		Code Postal [ ]	Commune [ ] Pays [ ]
Forme juridique [ ]	Dénomination [ ]	N° SIREN (si société établie en France) [ ]	% de détention [ ]
Adresse : N° [ ] Voie [ ]		Code Postal [ ]	Commune [ ] Pays [ ]
Forme juridique [ ]	Dénomination [ ]	N° SIREN (si société établie en France) [ ]	% de détention [ ]
Adresse : N° [ ] Voie [ ]		Code Postal [ ]	Commune [ ] Pays [ ]

Sage France - http://www.sage.fr

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AGREMENT DGFIP C5111.11017

Formulaire obligatoire  
(art. 223 du Code général des impôts)



N° 2065  
(2011)

Direction Générale des Finances Publiques

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01012010

et clos le 31122010

Régime simplifié d'imposition

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Régime réel normal

Adresse du service  
où doit être  
déposée cette  
déclaration

Adresse du déclarant (quand celle-ci est  
différente de l'adresse du destinataire) et/ou  
adresse du siège social si elle est différente du  
principal établissement :

## A IDENTIFICATION

SIMO INTERNATIONAL  
7 Route des Champs Fourgons

Identification du  
destinataire

92230 GENNEVILLIERS France

9210501  
Insp., IFU

313492  
N° dossier

33169266500069  
N° Siret

## B ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale)

COMMERCE DE GROS D'HABILLEMENT

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

Préciser éventuellement :  
l'ancienne adresse en cas  
de changement :  
le téléphone :

## C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)

**1 Résultat fiscal** <sup>①</sup> Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 %  Bénéfice imposable au taux de 15 %  Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033 B)

**2 Plus-values** <sup>②</sup> Plus-values à long terme imposables au taux de 15%  Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevet au taux de 15% (ligne 17 du tableau n°2059A ou 591 du 2033C) (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre 1)

Plus-values à long terme imposables au taux de 19%  Autres plus-values imposables au taux de 19%  Plus-values à long terme imposables au taux de 0%  Plus-values exonérées art. 238 quinquies

### 3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

(cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 *sexies*  Jeunes entreprises innovantes  Zones franches urbaines  Zones franche Corse  Pôle de compétitivité   
 Entreprises nouvelles art. 44 *septies*  Zones franches d'activités 44 quaterdecies  Autres dispositifs  Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies   
 Sociétés d'investissements immobiliers cotées  Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)  Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

## D IMPUTATIONS (cf. page 4)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

**1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt.** Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement   
**2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.** Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n°2066

## E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. page 4)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

## E bis COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES

Pour les entreprises mono établissements et n'employant pas de salariés exerçant une activité de plus de 3 mois dans plusieurs communes (Chantiers, Missions, ...), en cochant cette case vous êtes dispensé de déposer une 1330-CVAE.

Valeur ajoutée de référence

Chiffre d'affaire de référence

Pour le calcul de la valeur ajoutée et du chiffre d'affaire, se reporter à la notice de la 1330-CVAE.

**Facilitez-vous l'impôt et faites vos démarches sur internet avec le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)**

CGA  Viseur conventionné

Nom, adresse, téléphone, télécopie :

- Professionnel de l'expertise comptable :

- Conseil :

- CGA :

- n° d'agrément du CGA

À GENNEVILLIERS, le 29042011

Signature et qualité du déclarant M COHEN YANNE  
RESP. COMPTABLE



Formulaire obligatoire  
(art. 223 du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise (À ne remplir que sur les exemplaires « en continu »)  
et Date de clôture de l'exercice **SIMO INTERNATIONAL** 31122010

H AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISME			figurant à l'actif de l'entreprise ou dont celle-ci a assumé les frais d'entretien. Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle.		
Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres			Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation		
Caractéristiques marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)	Caractéristiques marque et puissance	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)
BMW	M GORAL PRESIDENT DU DIRECTOIRE	P			
HYUNDAI	Mise à la disposition du personn	P			

**I DIVERS** NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

**J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION**

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2010 montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

**K CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVL) (voir les explications figurant page 10 sur la notice n° 2033-NOT, n° 2033-C, Cadre III)**

	Taux de 15% (art. 219 I a ter et a quater du CGI)
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

**L RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS**

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (Articles 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

- Résultat fiscal de cette société déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe (report du résultat figurant sur le tableau n° 2058 *Abis* ).

bénéfice ou déficit (indiquer + ou - selon le cas)	<input type="text"/>	plus ou moins-values à long terme imposables au taux de 15 %	<input type="text"/>
plus ou moins-values à long terme afférentes à des cessions de titre de sociétés à prépondérance immobilière cotées et imposables au taux de 19%	<input type="text"/>		
Chiffre d'affaires TTC	<input type="text"/>	plus ou moins-values à long terme imposables au taux de 0 %	<input type="text"/>

- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

N° SIRET